

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 90 (1964)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.

Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte

Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »

Tirés à part, renseignements

Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 40.—	Etranger	Fr. 44.—
Sociétaires	»	» 33.—	»	» 2.20
Prix du numéro	»	» 2.—	»	»

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 385.—
1/2 »	» 200.—
1/4 »	» 102.—
1/8 »	» 52.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. 1000 Lausanne et succursales

**SOMMAIRE**

Concours de projets pour une station d'épuration des eaux et concours d'idées pour l'aménagement du quartier de l'Aviron
à Vevey.

Divers. — Les congrès. — Documentation générale.

Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR UNE STATION D'ÉPURATION DES EAUX ET CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE L'AVIRON, À VEVEY

Extraits du règlement

Le SIEG, Service intercommunal d'épuration des eaux
et de traitement des gadoues, dont le siège est à Vevey,
rue du Simplon 4, et la Ville de Vevey ouvrent, confor-
mément aux principes de la SIA :

- I. un concours de projets pour la composition archi-
tecturale et les aménagements extérieurs de la sta-
tion d'épuration de l'Aviron, commune de Vevey,
et
- II. un concours d'idées pour l'aménagement des ter-
rains situés entre la station d'épuration, la rue de
la Madeleine, la rue Louis-Meyer et le lac.

Sont admis à concourir :

- a) les architectes domiciliés dans le canton de Vaud
depuis le 1^{er} janvier 1962 au moins ;
- b) les architectes vaudois domiciliés professionnelle-
ment en Suisse.

Considérations générales

Des études entreprises dès 1956 par le Service inter-
communal d'épuration des eaux et de traitement des
gadoues — SIEG — il ressort que l'emplacement de la
station d'épuration est commandé par des impératifs
techniques et économiques très précis.

Après l'étude de diverses solutions, ce terrain a été
réservé par le SIEG non seulement parce que, techni-
quement, il est au meilleur emplacement, mais parce
que la construction de la station à cet endroit permet
seule de bénéficier du maximum de subventions accor-
dées par les pouvoirs publics.

Même si, à grands frais, et sans subventions supplémen-
taires la station pouvait être implantée ailleurs, une
installation partielle devrait être construite ici (batterie
des grilles, station de refoulement, etc.).

En outre, la réalisation de ce complexe est urgente
(délai légal imparti : 1963 !). L'organisateur du concours,

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

conscient des difficultés que présente l'incorporation de volumes aussi importants dans ce secteur, a décidé, par souci d'harmonisation, d'étendre l'étude, en accord avec la Municipalité de Vevey, à l'ensemble du quartier. L'organisateur du concours attend, de la part des concurrents, des suggestions à l'intention de la Municipalité de Vevey pour un développement souhaitable, compte tenu de la station d'épuration. Il s'agit là d'un concours d'idées au sens de l'article 6 des Normes SIA n° 152.

Extraits du programme

Première partie : Station d'épuration et de traitement des boues

(Pour information : fonctionnement de la station d'épuration.)

Deux collecteurs principaux (\varnothing 100 cm et \varnothing 70 cm) conduisent, par gravité, les eaux usées dans une station de relevage des eaux brutes aux niveaux 370,80 et 371,30.

Par pompage, celles-ci sont amenées dans le canal des grilles, où les éléments flottants et d'une certaine dimension sont retenus. Par gravité, les eaux brutes passent ensuite dans les dessableurs. Toujours par gravité, elles sont dirigées dans les décanteurs primaires. Leur vitesse de passage dans ces bassins est très faible.

Après cette première décantation, les eaux sont canalisées dans les bassins d'aération, dans lesquels, après adjonction de boues activées, s'effectue le travail des bactéries.

Les eaux, toujours par gravité, passent ensuite dans les décanteurs secondaires, avec une vitesse de l'ordre du centimètre/seconde. A la sortie des bassins, l'eau complètement épurée est déversée au lac par le moyen d'un plongeur.

Les boues recueillies dans les décanteurs sont en partie réintroduites dans le circuit, à l'endroit du bassin d'aération ; le reste est amené par pompage dans les digesteurs, et de là va dans les épaisseurs. Ces boues sont ensuite déshydratées dans le bâtiment de « traitement des boues ».

Les gaz provenant des digesteurs sont emmagasinés dans le gazomètre.

L'ensemble des locaux est ventilé mécaniquement.

L'emplacement des éléments d'épuration et les espaces occupés par les différentes installations ont été disposés et calculés d'entente avec les ingénieurs d'exécution. Pour cette partie du programme, dont les éléments techniques sont définitivement arrêtés sur la base des documents techniques remis à chaque concurrent, il est demandé des propositions concernant :

- le traitement des façades ;
- la hauteur exacte des corniches (tenant compte des volumes minima et des gabarits maxima réglementaires) ;
- l'enrobage des digesteurs (et éventuellement du gazomètre) ;
- l'emplacement, les façades et le volume définitif du traitement des boues ;
- le système constructif (nombre et emplacement des éléments porteurs).

Deuxième partie : Bâtiment administratif

Locaux pour le personnel ouvrier : cuisine, réfectoire, vestiaire, douches, W.-C.

Bureaux pour le personnel administratif et technique : un ingénieur en chef, un technicien électromécanicien, un technicien géomètre (cadastre, égouts), quatre dessinateurs, un aide (bureau porte-mire, hélios), un chef service administratif, deux secrétaires comptables plus machines comptables, deux ou trois dactylos et une aide occasionnelle, une salle de conférences et Comité de direction, un local de service (pour tirages, coupeuse, photocopies, archives, etc.), une cuisinette plus toilettes, vestiaires dames et messieurs.

Un laboratoire.

Une salle de commande et tableau synoptique, pouvant également être utilisée comme salle de réception des visiteurs.

Atelier-magasin.

Garage pour trois camions et quatre voitures.

Troisième partie : Habitation

Il est demandé au *minimum* quatre logements pour trois ménages d'employés et le restaurateur, soit 4×4 pièces plus cuisine, bains, W.-C., etc.

Sont en outre souhaités des logements supplémentaires pour d'autres membres du personnel, dont deux appartements de 5 à 6 pièces (autres logements : 2, 3 et 4 pièces). Cette partie du programme peut être traitée comme un petit immeuble locatif superposé ou adjacent à la station d'épuration. Un ascenseur est souhaité. Accès indépendants.

Quatrième partie : Restaurant-buvette

Une salle à boire, une salle à manger, une salle de jeux, locaux de service nécessaires, une terrasse pour service en plein air. Accès indépendants.

Cinquième partie : Club de l'Aviron

Hangar pour rangement des bateaux : 1 outrigger à huit, 6 outrigger à quatre, 3 double skiff, 12 simple skiff, 3 canoës simples, 4 canoës doubles, 8 yoles, râtelier à rames pour 140 rames.

Bassin d'entraînement.

Cale sèche.

Vestiaires, toilettes et douches, local séchoir pour les linges et survêtements, salle de jeux (ping-pong) environ 50 m², salle d'assemblée et jury donnant sur le lac (juge d'arrivée), local de matériel et rangement des chaises.

Plan de quartier (concours d'idées)

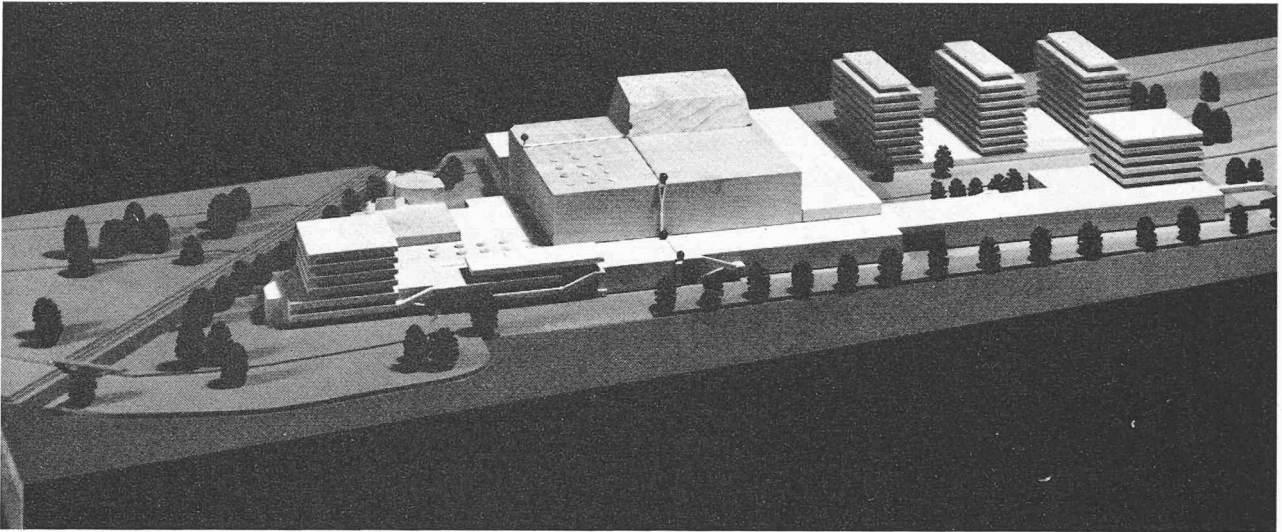
Les terrains situés entre la station d'épuration, la rue de la Madeleine, la rue Louis-Meyer et le quai sont appelés à devenir, vu leur situation proche de la place du Marché et de la Gare, un quartier résidentiel.

La proximité de la promenade du Rivage et la qualité du site permettent à la Municipalité de Vevey d'envisager l'implantation d'un théâtre et d'un hôtel.

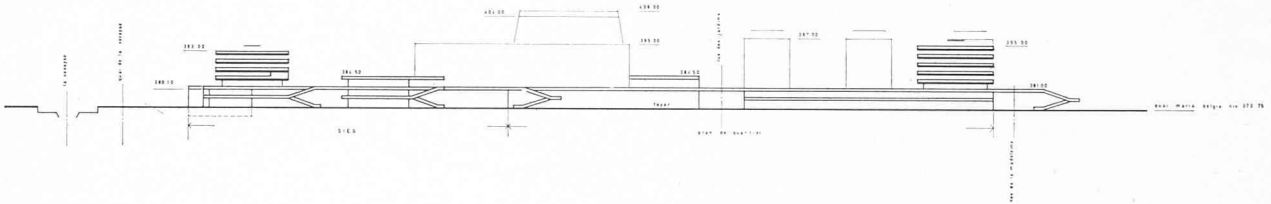
(Suite à la page 435)

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

1^{er} prix, « Coquetel », à MM. I. Boudkov, architecte EPF-SIA, et J. Mottier, architecte du bureau Mottier, Malera, Roduner, à Montreux

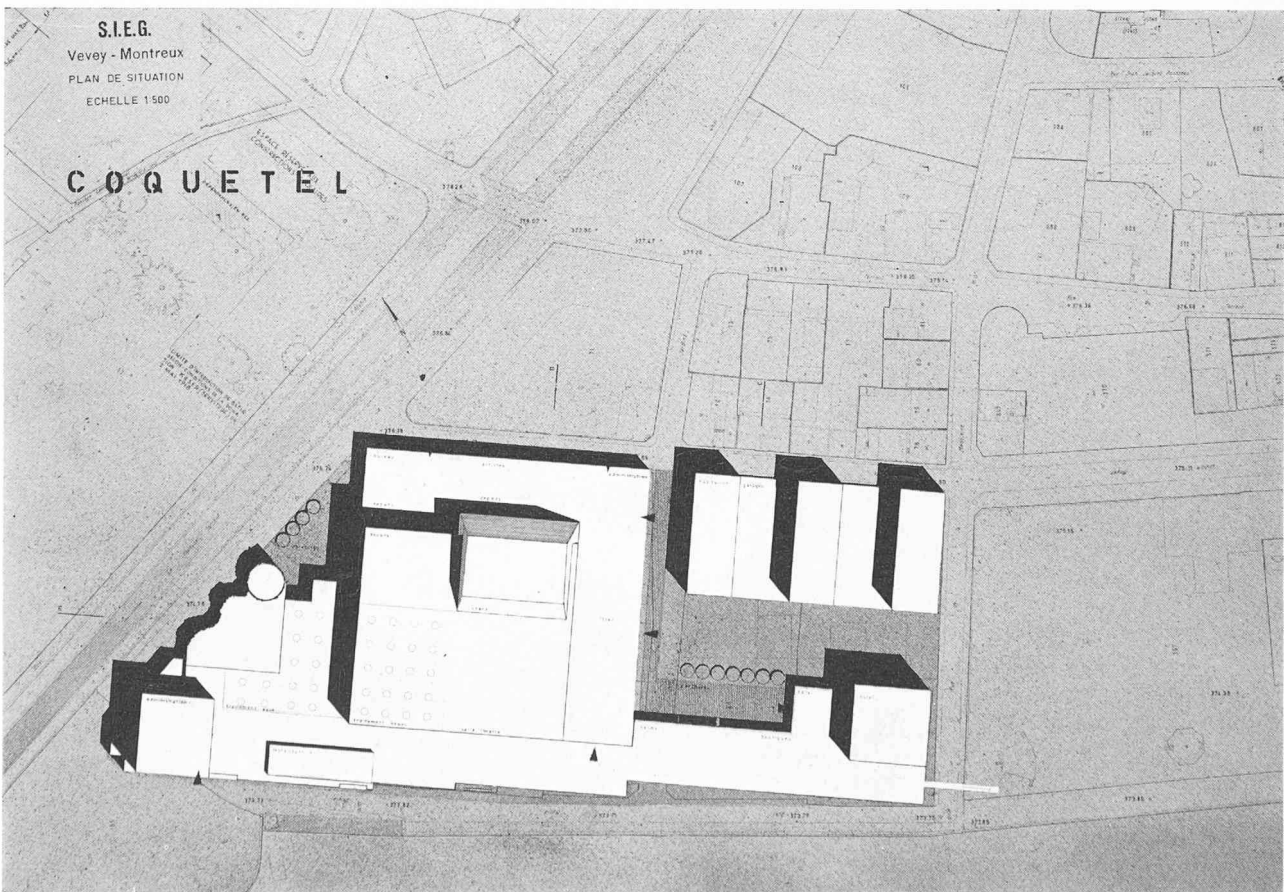


Maquette. Vue depuis le lac.

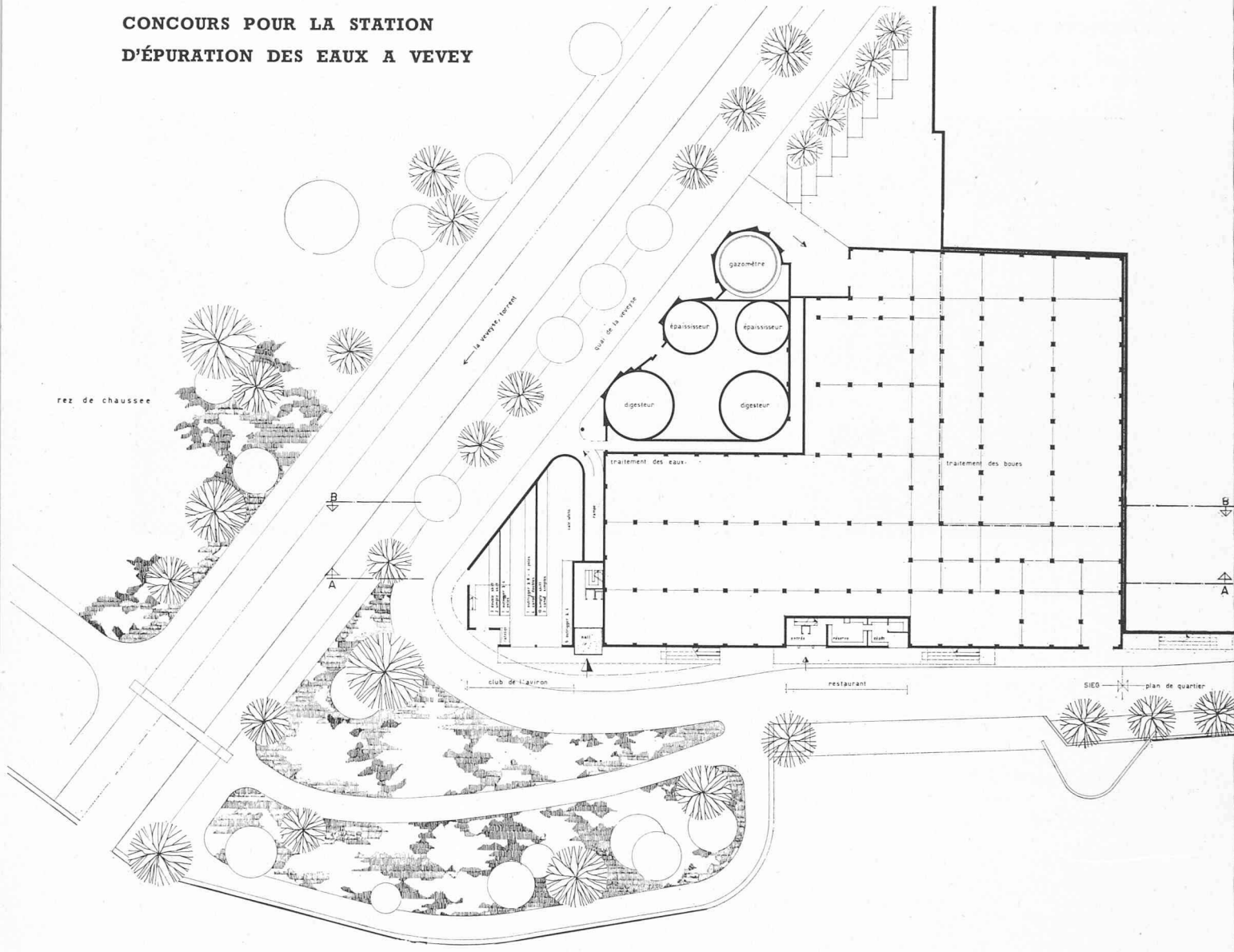


Elévation générale sud.

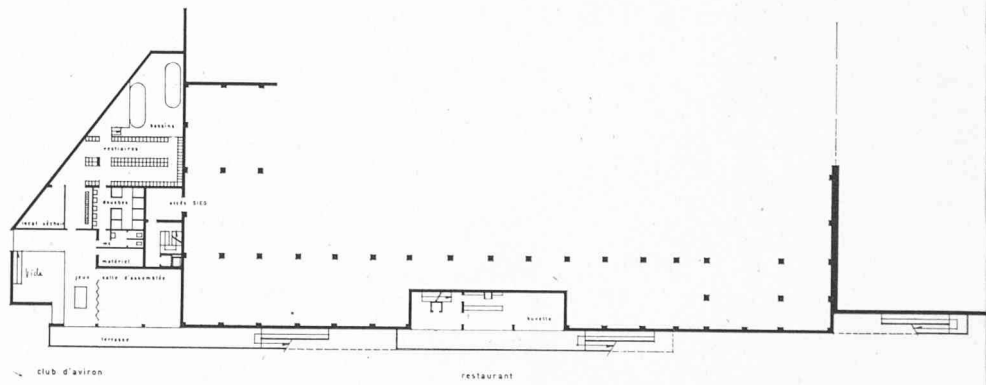
Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



**CONCOURS POUR LA STATION
D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY**

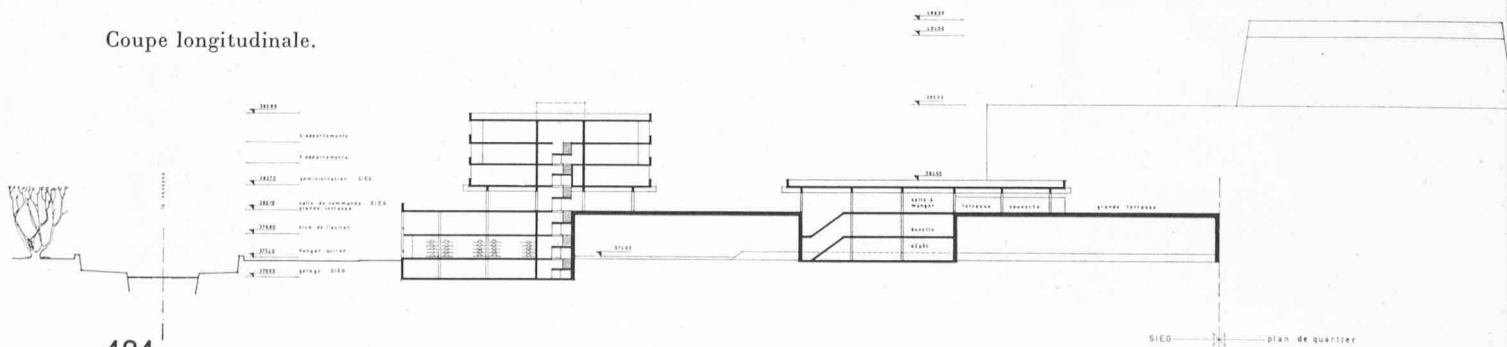


Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

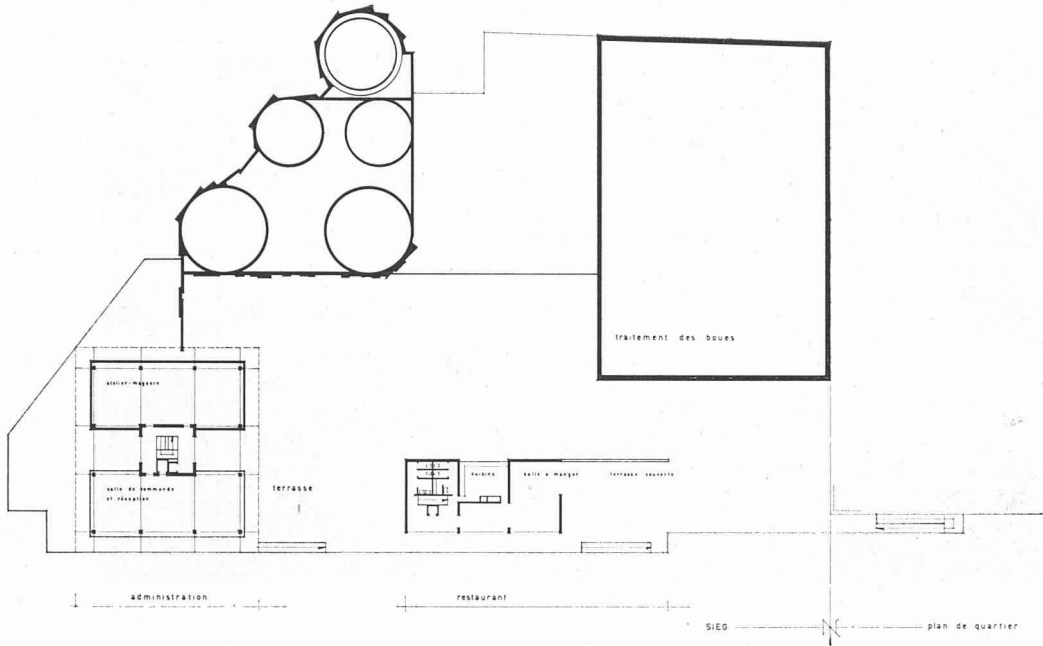


Plan intermédiaire.

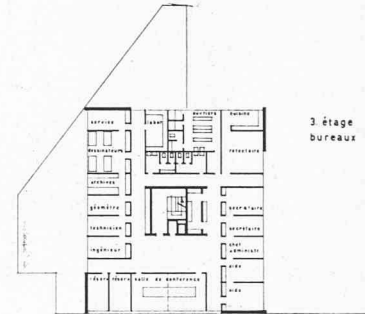
Coupe longitudinale.



CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY



Plans des niveaux supérieurs.
Echelle 1 : 1000.



Jugement du jury

Station d'épuration

La distribution générale est bonne. Les accès sont bien placés. On regrette que les entrées pour les logements et pour l'administration soient communes.

La disposition de la salle de commande sur la plate-forme est séduisante ; le reste de l'administration est bien groupé sur un seul niveau.

La solution proposée pour le restaurant est heureuse et anime la longue façade sud à tous les niveaux.

L'orientation d'une partie des logements est discutable.

Le Club de l'Aviron, dont les hangars sont de plain-pied, peut disposer ainsi d'un emplacement particulièrement favorable à une activité indépendante de la station d'épuration. L'architecture vigoureuse, contrastée et bien différenciée, retient l'attention du jury. Les jeux de rampe et de porte-à-faux animent particulièrement la façade sud. La proposition pour l'enrobage des digesteurs est d'un effet plastique

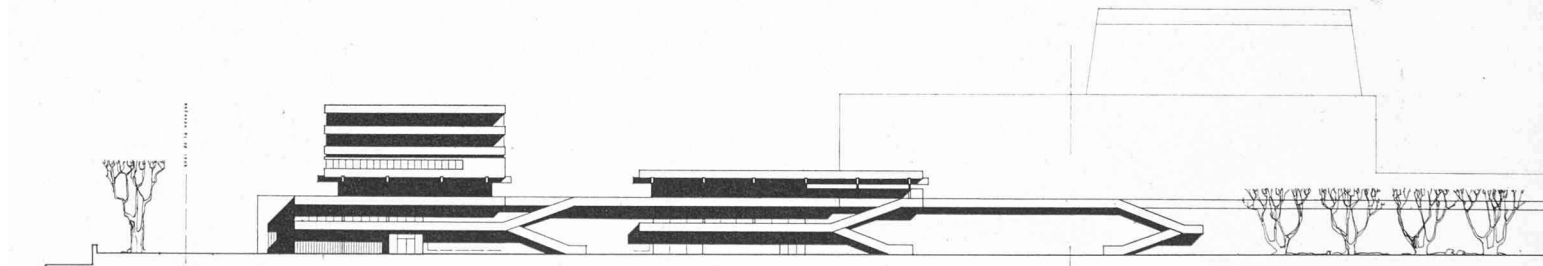
certain. L'expression des façades du traitement des boues est par trop schématique.

Le projet propose d'aménager la plate-forme comme une vaste promenade jusqu'à la rue de la Madeleine et met en valeur le parti général.

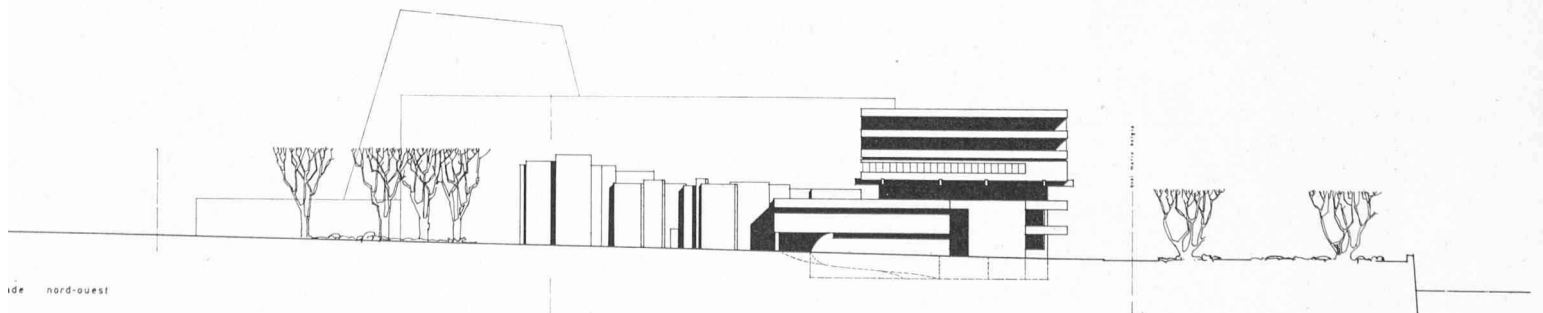
Le parking est insuffisant.

Plan de quartier

La juxtaposition du théâtre au volume du traitement de boues est acceptable, sans toutefois nécessiter une construction simultanée. Les volumes, la hauteur et la disposition des bâtiments d'habitation sont critiquables. L'hôtel est bien disposé ; l'accès au théâtre est assuré par une large allée centrale parallèle au lac dont l'intérêt est compromis par la proximité des habitations. D'une façon générale, la circulation et le parking à proximité du théâtre sont problématiques. La densité du groupe d'habitations est trop forte.



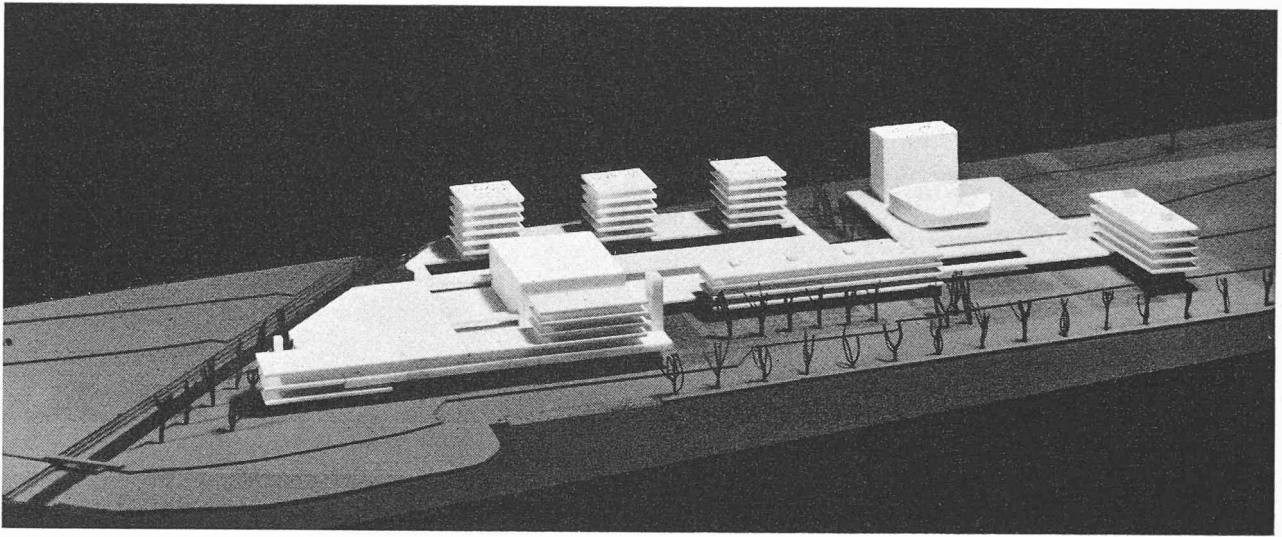
ide sud-ouest



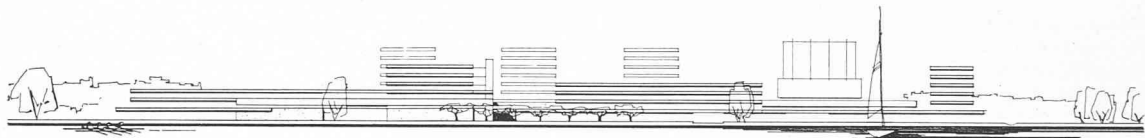
ide nord-ouest

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

2^e prix: projet « Zim », à MM. A. George, R. Guidetti et J.-P. Lavizzari, architectes EPUL-SIA, Lausanne

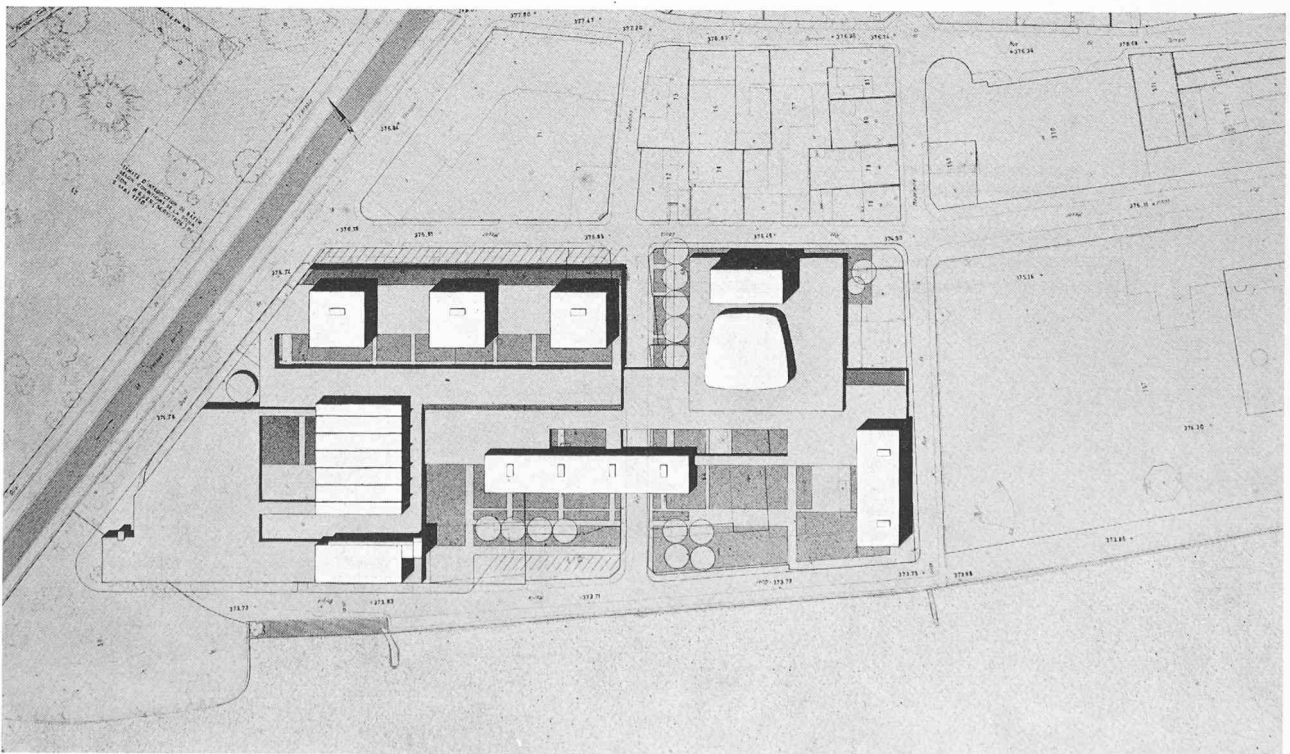


Vue de la maquette de situation.

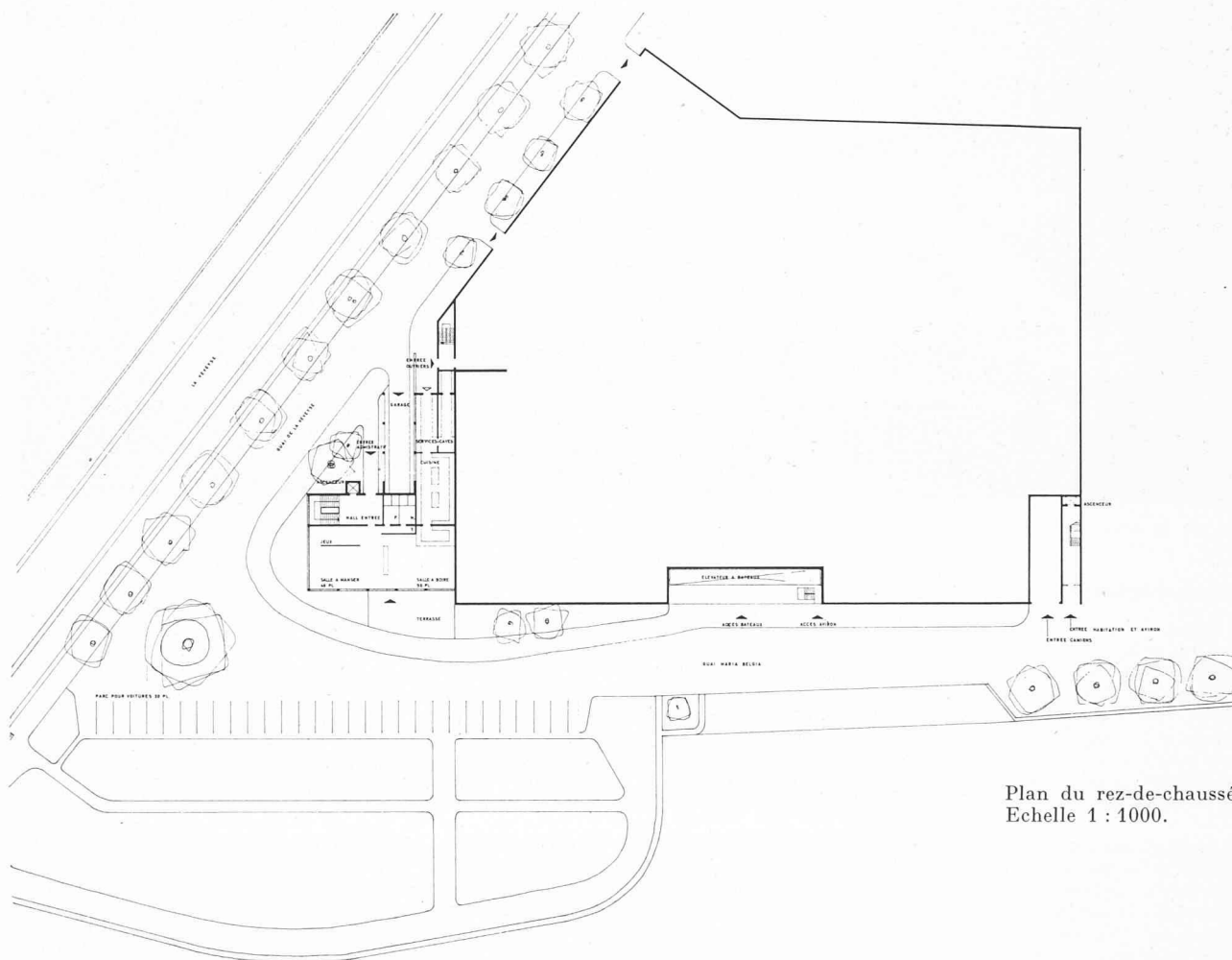


Elévation générale sud.

Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY



Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury

Station d'épuration

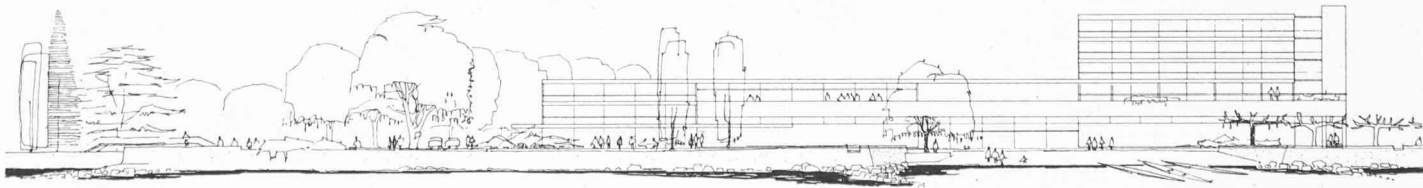
L'ensemble des volumes, traité avec beaucoup de simplicité, est plaisant.
La disposition du bâtiment administratif sur deux niveaux et de son accès est bonne.
Le garage des véhicules est acceptable et dispose d'une liaison directe avec les bureaux.
Le restaurant, situé à un emplacement favorable, est bien distribué.
La distribution des logements devrait être revue, pour répondre au programme.

Les locaux du Club de l'Aviron sont bien étudiés, mais la liaison avec le quai n'est pas résolue.
L'architecture, sobrement exprimée, est intéressante.

Plan de quartier

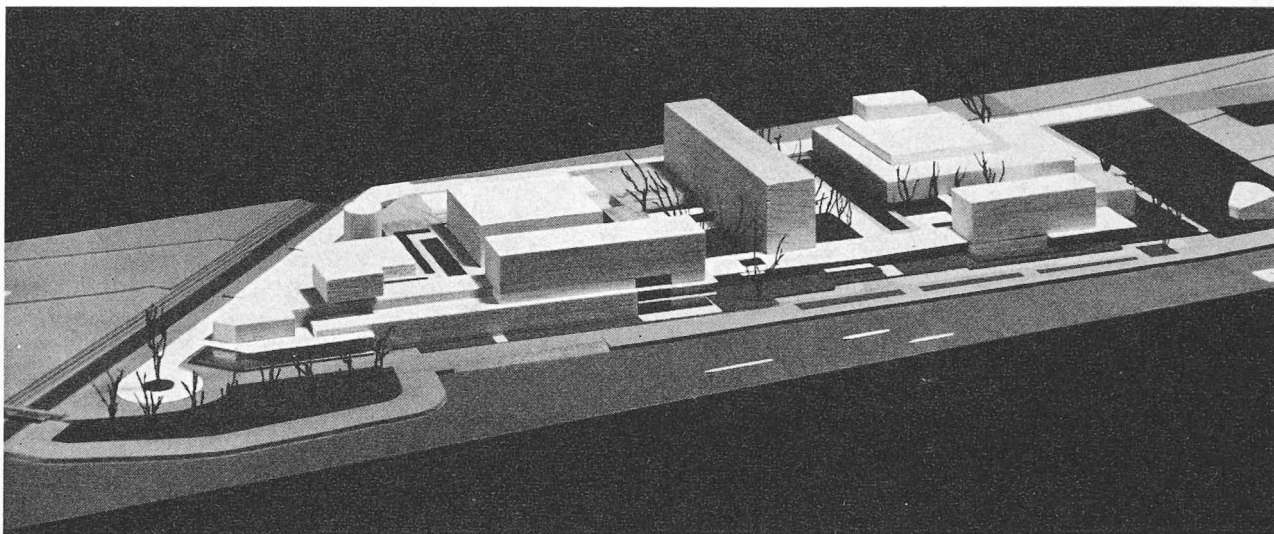
La situation respective des divers bâtiments et leur liaison est très bien étudiée.
La réalisation en étapes successives est facile.
Le théâtre et l'hôtel, sous-dimensionnés, de même que le faible coefficient d'utilisation des zones d'habitation, permettent le développement d'espaces verts fort agréables et bien conçus.

Façade sur le lac. Echelle 1 : 1000.



CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

3^e prix: projet « Step MCMLXIV », à M. J.-P. Desarzens, architecte EPUL, à Lausanne



Vue de la maquette de situation.

Jugement du jury

Station d'épuration

La juxtaposition des locaux réservés au Club de l'Aviron avec ceux de l'administration (situés sous l'immeuble des logements) prête à confusion. La salle de commande est bien disposée. L'aménagement des locaux administratifs est correct. Les ateliers sont irréalisables tels que proposés. Les garages sont bien disposés. Le restaurant est bien situé. Un espace vide inutilisé subsiste au-dessus de l'administration. La disposition de logements est critiquable. De nombreuses pièces habitables font face au volume du traitement des boues.

La solution proposée pour les hangars du Club de l'Aviron est très heureuse. La salle des assemblées amène un accent intéressant, du fait de son indépendance, mais on peut se demander s'il est judicieux d'attribuer cet emplacement de choix à un local qui ne sera que rarement utilisé.

D'une manière générale, l'expression en maquette est plus

heureuse que l'architecture des façades. La façade sud tout particulièrement est longue et ennuyeuse, malgré les propositions faites dans le rapport.

Plan de quartier

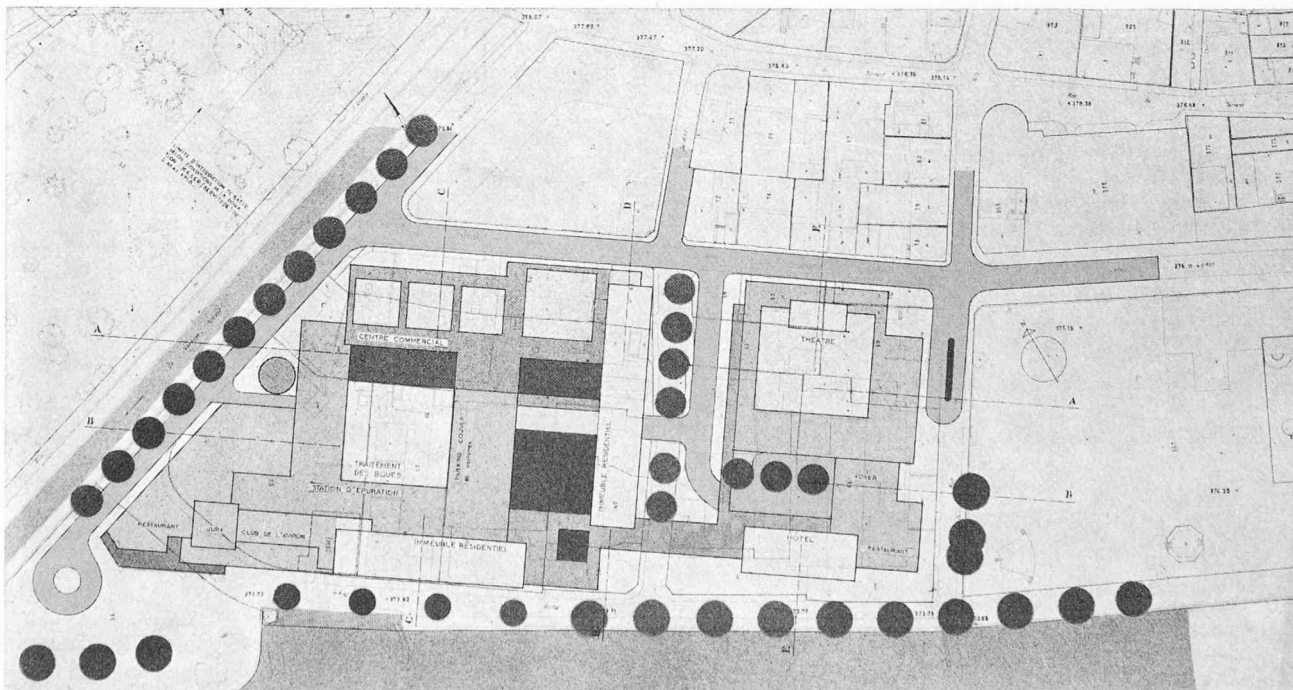
Le projet ne prévoit pas de place de parc à voitures.

Un prolongement du bâtiment sur la propriété voisine est proposé, conférant ainsi de meilleures proportions à l'ensemble. Un grand groupe d'habitations bien orienté coupe le complexe de la station d'épuration de l'ensemble du théâtre-restaurant-hôtel, dont la distribution générale est très convaincante.

Vu du lac, l'aspect général est léger. Toutefois la densité reste assez forte.

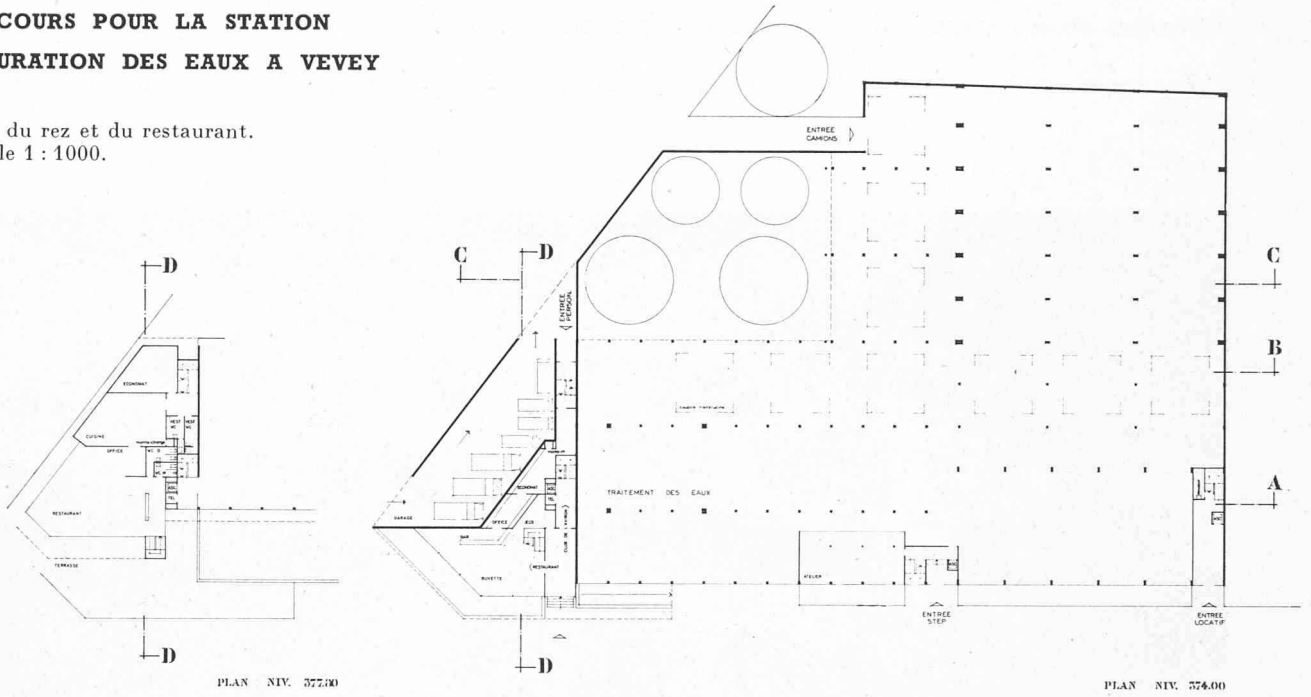
La suppression de la circulation automobile sur le quai est une bonne solution.

Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



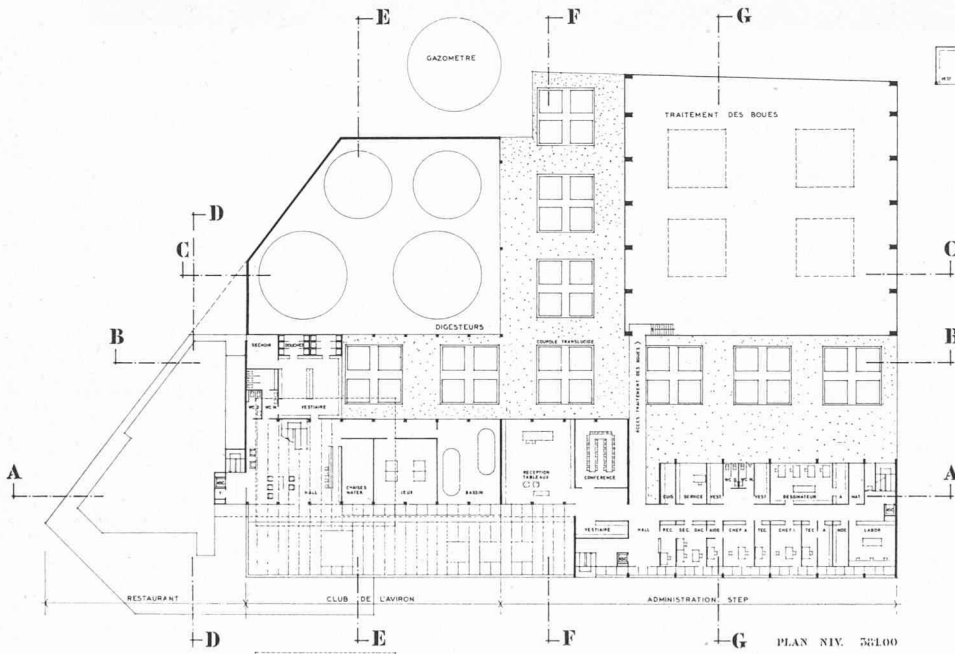
**CONCOURS POUR LA STATION
D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY**

Plans du rez et du restaurant.
Echelle 1 : 1000.



PLAN NIV. 577.00

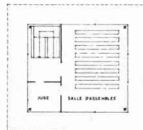
PLAN NIV. 574.00



PLAN NIV. 561.00



PLAN NIV. 573.00

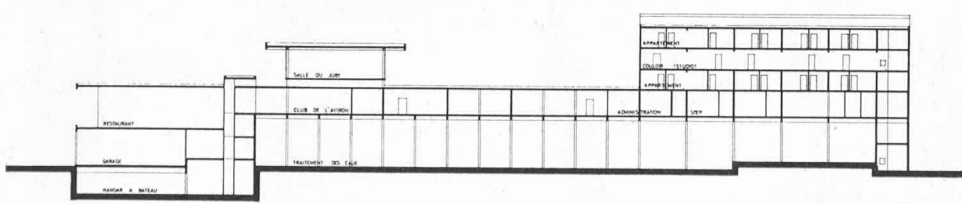


PLAN NIV. 565.60



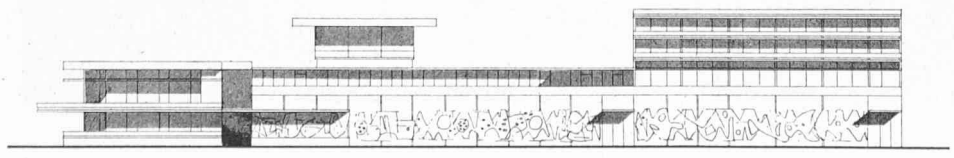
PLAN NIV. 564.20
565.60

Plans des niveaux supérieurs.
Echelle 1 : 1000.



COUPE AA

Coupe longitudinale.

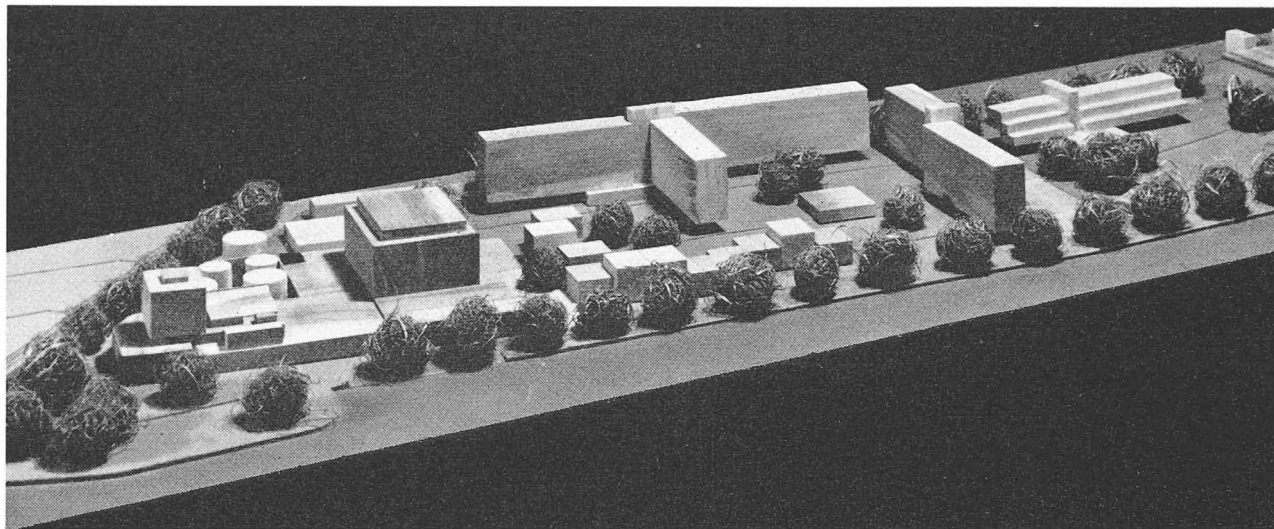


Façade sud. 1 : 1000.

FAÇADE DU QUAI MARIA BELGIA

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

4^e prix: projet « Jardins », à MM. J.-M. Jenny, architecte EPUL, et R. Schäublin, architecte EPUL, collaborateur, à Lausanne



Vue de la maquette de situation.

Jugement du jury

Station d'épuration

La concentration de tous les éléments à l'ouest n'a pas permis de développer le programme d'une manière satisfaisante.

L'emplacement de la salle de commande est très judicieux, mais trop petit.

L'administration aurait mérité d'être mieux développée. Le restaurant est exigu.

Les logements sont acceptables, mais constituent un élément qui n'est pas relié au quartier.

L'architecture est traitée en volume simple ; elle est admissible.

La distribution est logique.

Pour le Club de l'Aviron, la disposition des locaux n'a pas permis d'éviter le handicap de la manutention mécanique.

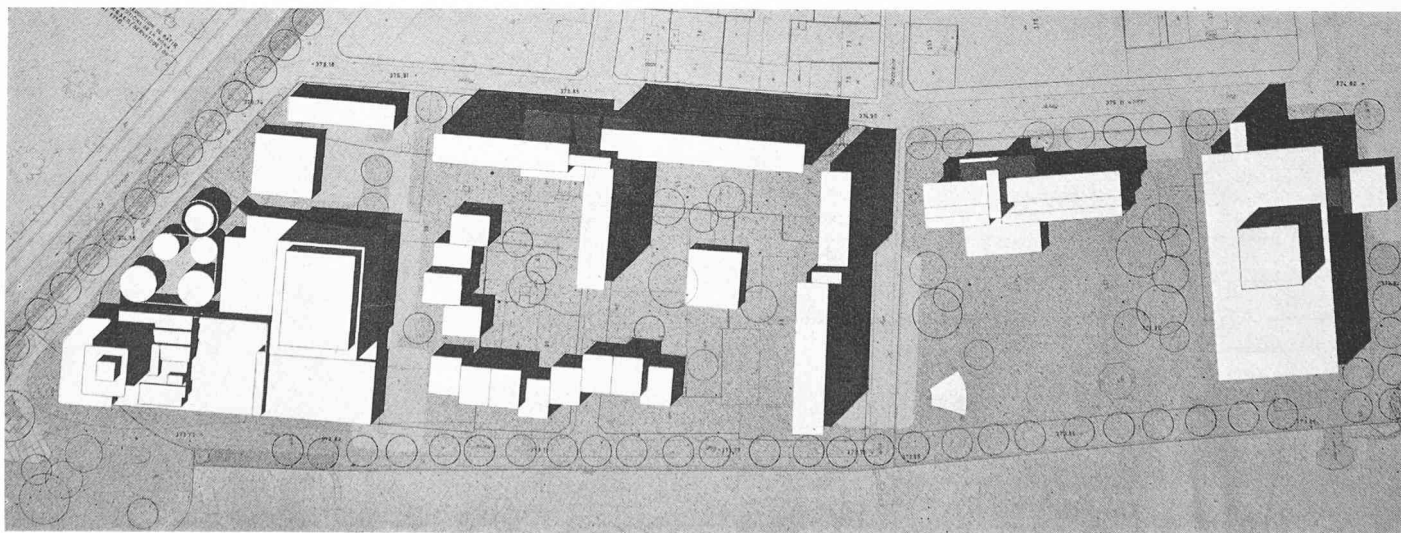
Plan de quartier

Le théâtre et l'hôtel sont disposés sur le Jardin du Rivage et impliquent la disparition du Casino, ce que les organisateurs du concours n'ont pas envisagé.

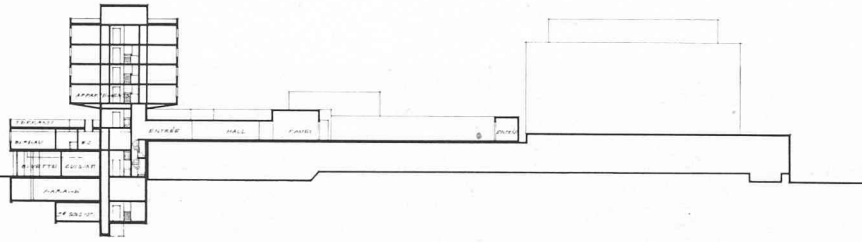
Le jury admet cependant que cette proposition est recevable dans le cadre d'un concours d'idées.

Malgré cela, la solution proposée manque de cohésion. Les écrans formés par les immeubles locatifs sont inacceptables et enlèvent toute unité à ce quartier.

Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

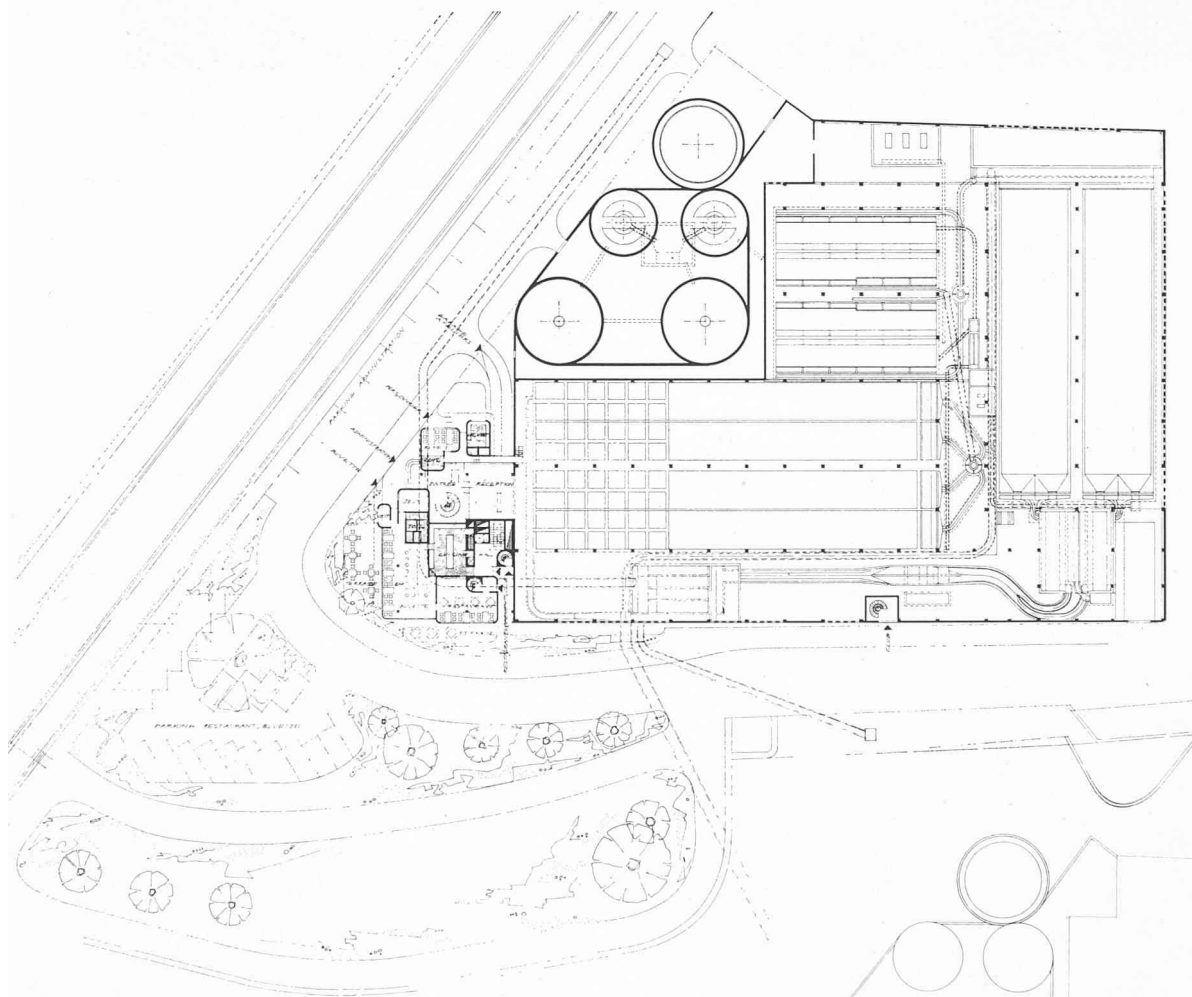
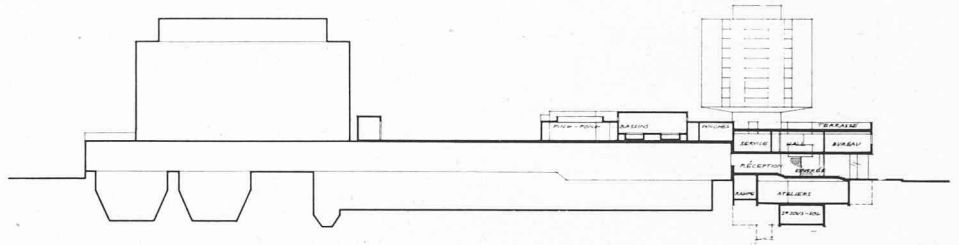


CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

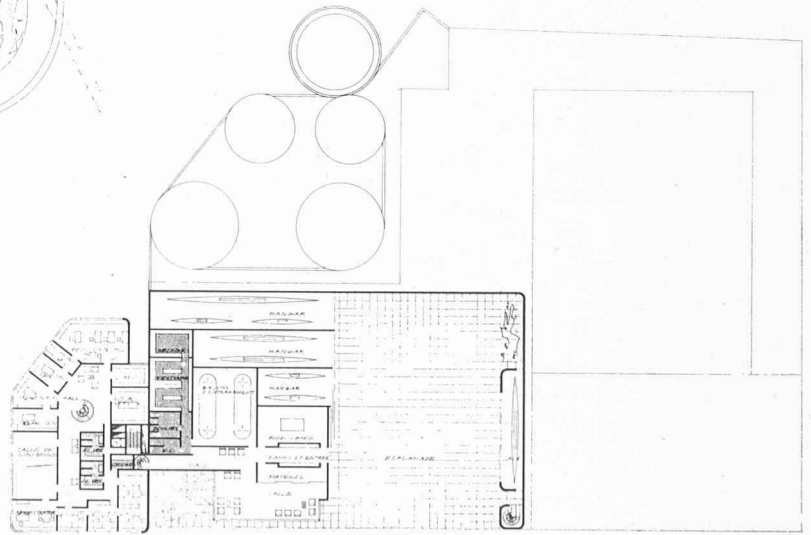


Coupe longitudinale.

Coupe transversale nord-sud.

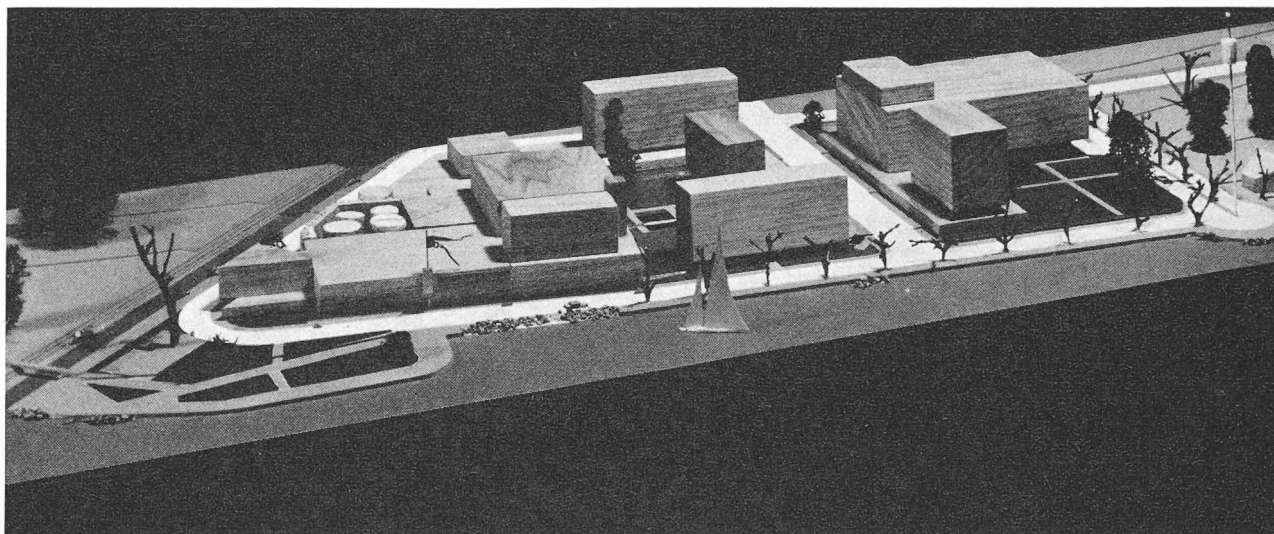


Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000 .

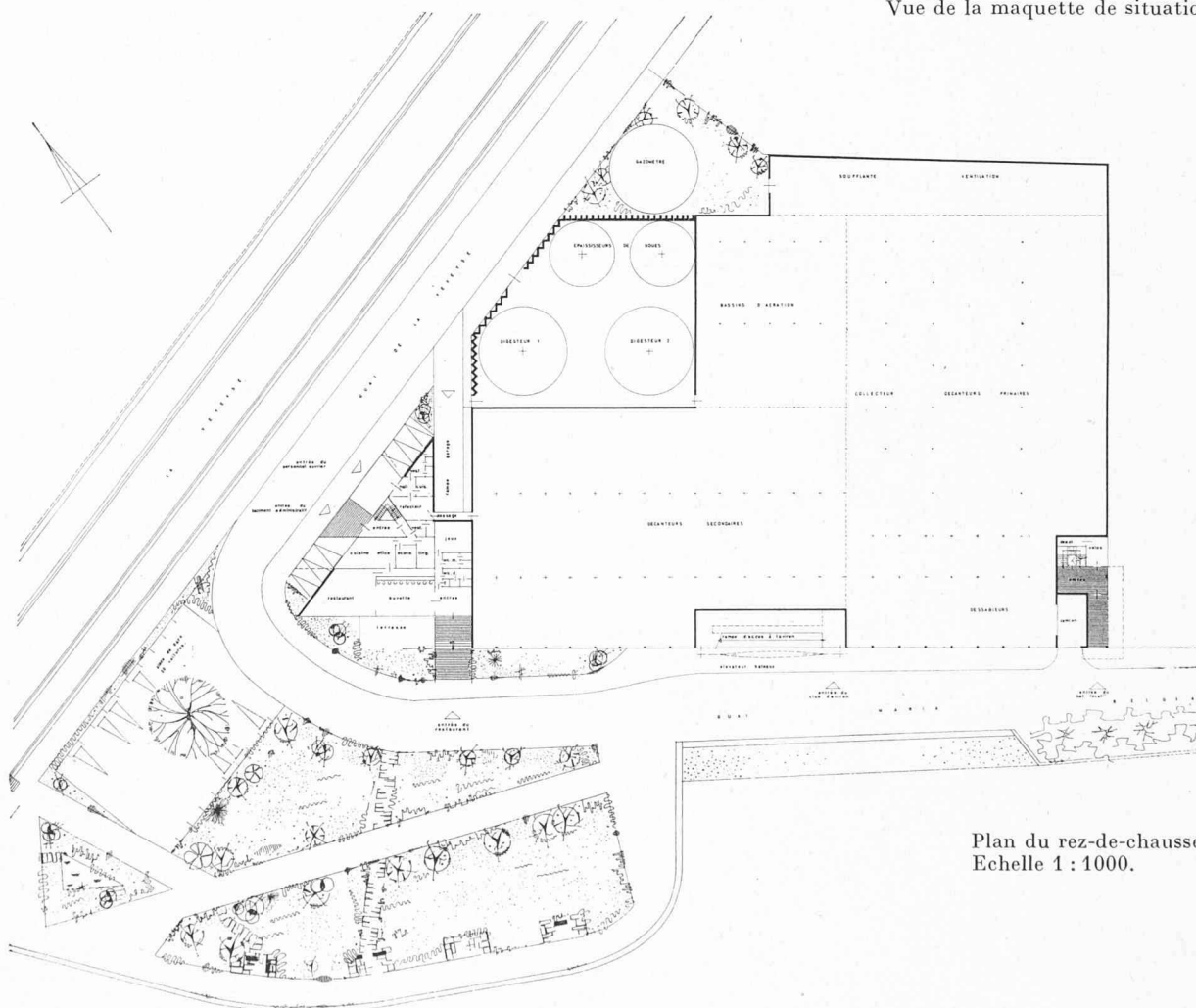


Plan au niveau supérieur.

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY
 5^e prix, N° 9 « Eau vive », M. R. Giovannoni, architecte, La Tour-de-Peilz



Vue de la maquette de situation.

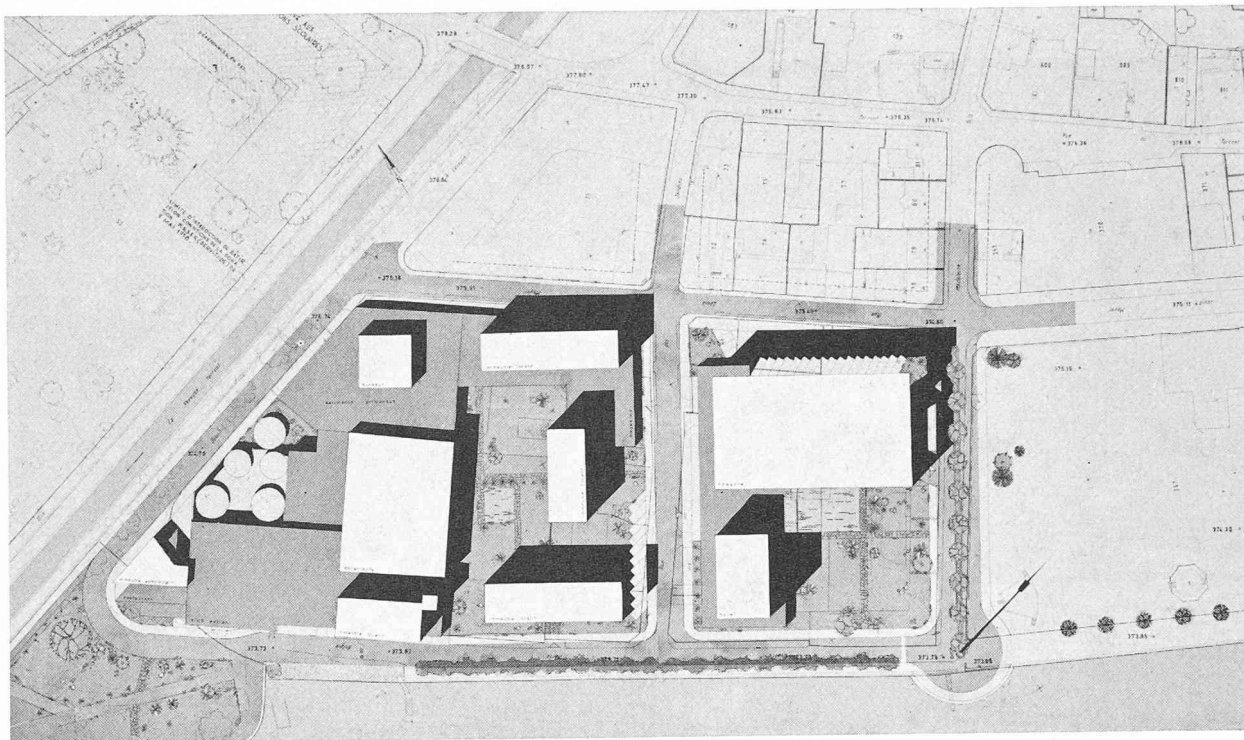


Plan du rez-de-chaussée.
 Echelle 1 : 1000.

Façade ouest.



CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Jugement du jury

Station d'épuration

La disposition générale n'appelle pas de critiques particulières. Les accès respectent le schéma proposé. Les locaux de l'administration de la station d'épuration sont trop disséminés ; en outre, les locaux destinés au personnel ouvrier sont trop exigus, mais par contre bien reliés avec la station d'épuration. Les accès, les dimensions du garage souterrain sont acceptables.

Le parcage des voitures n'est pas résolu de façon heureuse.

Le restaurant, la buvette et leurs services sont bien orientés et bien disposés.

On regrette l'absence d'un ascenseur desservant le service administratif.

Les locaux réservés au Club de l'Aviron sont bien groupés, mais prennent trop d'importance. Le handicap de la manutention mécanique n'a pas été surmonté.

On pourrait regretter l'artifice qui consiste à faire s'interpénétrer les locaux du Club de l'Aviron et de l'habitation.

Les logements sont convenables.

L'architecture est assez contrastée pour éviter la monotonie.

Le jeu des « claustra » enveloprant le volume des digesteurs est d'un effet douteux.

Plan de quartier

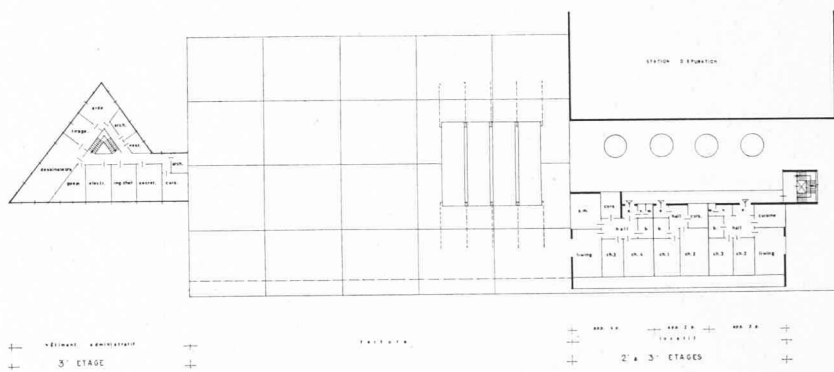
L'occupation bien déterminée des différents secteurs est saine.

L'espace réservé entre le volume de traitement des boues et le volume des logements n'est pas heureux. Les volumes du théâtre et de l'hôtel sont trop élevés ; la disposition des bâtiments d'habitation et les espaces qu'ils déterminent ne donnent pas entière satisfaction.

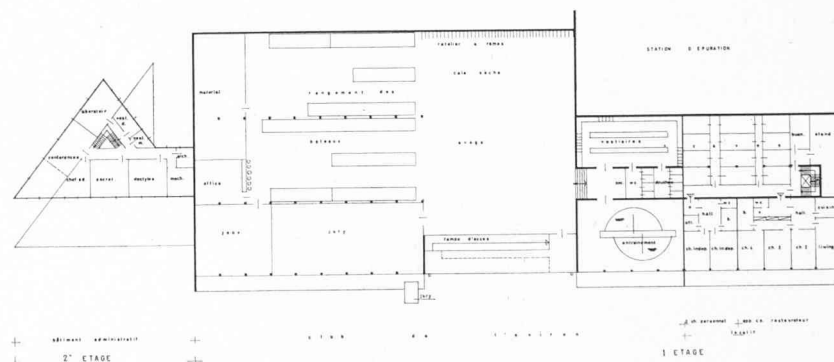
Les volumes sont simples et massifs, et leur arrangement manque de sensibilité. La hauteur de l'hôtel dépasse la cote imposée.

Les orientations sont compatibles avec l'esprit des constructions avoisinantes.

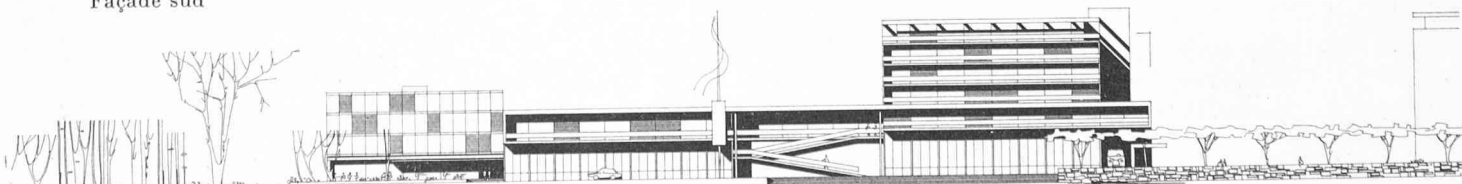
La densité est normale.



Plan des étages. Echelle 1 : 1000.

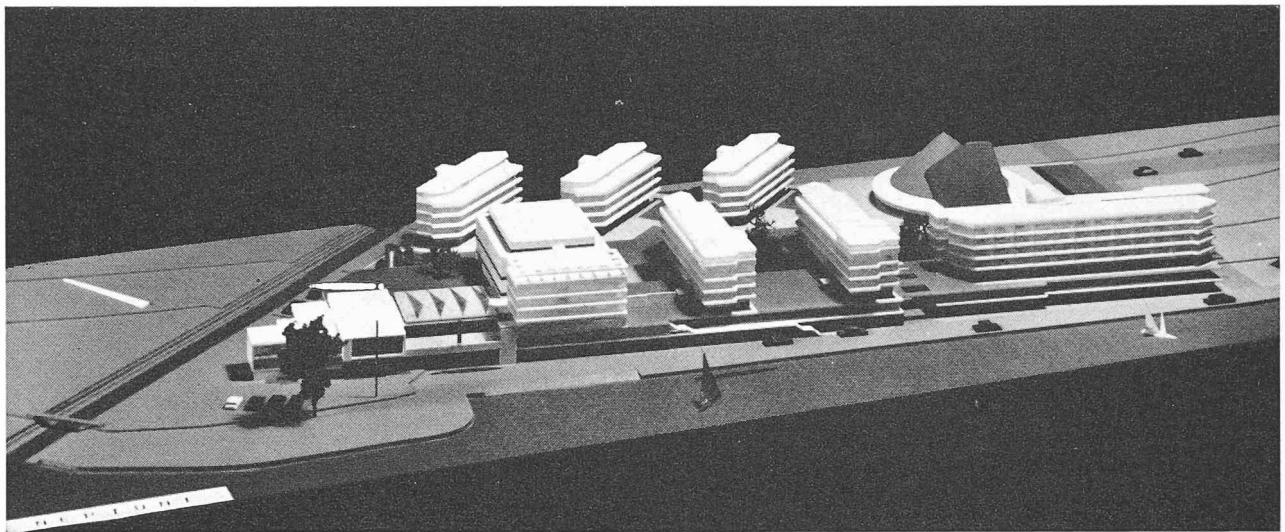


Façade sud

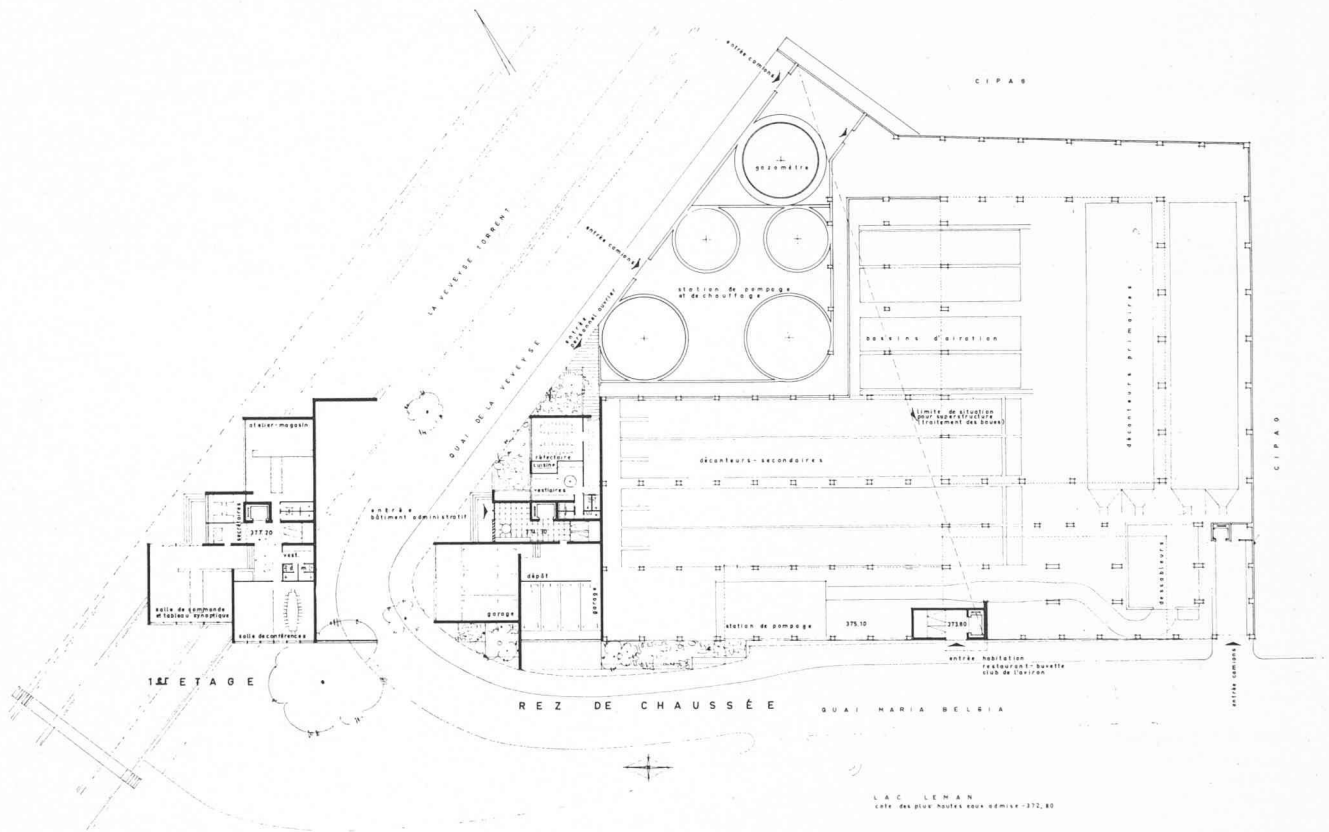


CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

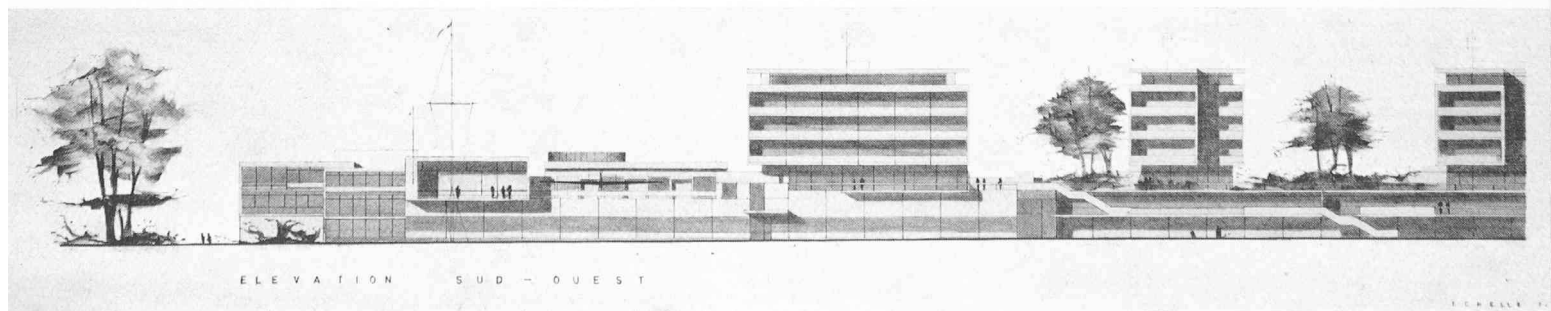
Achat : « Neptune », MM. L. Di Clemente, architecte EPUL-SIA ; O. Joller, collaborateur attiré, Lausanne



Vue de la maquette de situation.



Plans et façade sud. Echelle 1 : 1000.

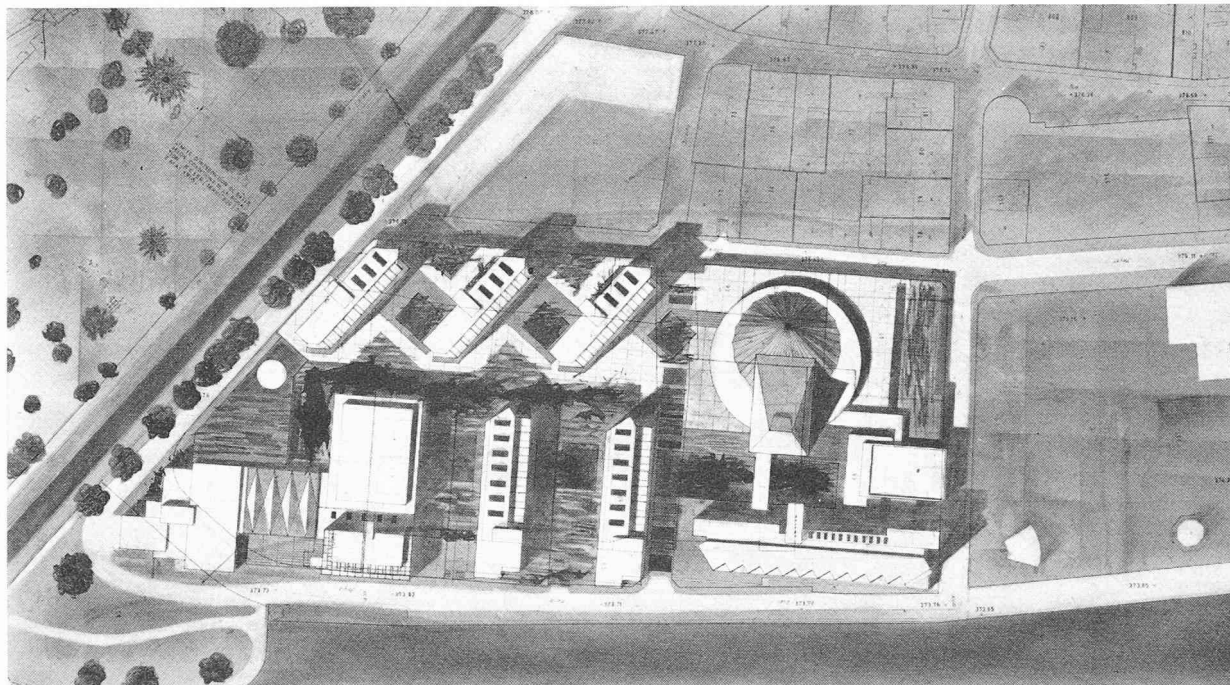


CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

Jugement du jury

Des défauts de conception nuisent à ce projet par ailleurs intéressant ; le groupement des entrées de l'habitation, du restaurant-buvette et du Club de l'Aviron n'est pas admissible. La disposition des garages ne répond pas aux données du programme. Il est relevé une certaine dispersion des

services administratifs. L'établissement d'une vaste esplanade réunissant l'ensemble des volumes est habilement traitée et serait une bonne solution pour ce quartier. La densité est trop forte. L'architecture est bonne.



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

(Suite de la page 422)

Dans l'étude demandée, les concurrents devront tenir compte des données suivantes :

- Un regroupement des propriétés est admis.
- Le passage de la rue des Jardins doit être conservé.
- Les immeubles pourront être implantés en arrière des limites des parcelles ou alignements actuels.
- L'emplacement d'un théâtre de 1500 places et de toutes ses annexes devra être proposé, de même que l'implantation d'un hôtel de 150 lits avec restaurant. Des volumes d'immeubles locatifs seront étudiés sur le solde du terrain.
- Les prescriptions du règlement sur les constructions de la Ville de Vevey seront respectées. Il est souhaité l'aménagement de quelques espaces verts dans ce quartier.

Extraits du rapport du jury

Le jury est composé de MM. Claude Wasserfallen, architecte, Lausanne, président ; Jacques Felber, architecte, Lausanne ; Jacques Longchamp, architecte, Lausanne ; Frédéric Tschumi, municipal et président du Comité de direction du SIEG, Vevey ; William Gehrig, municipal, Vevey.

Suppléants : MM. Pierre Vincent, architecte, Montreux ; Edouard Grangier, municipal et secrétaire

du Comité de direction du SIEG, La Tour-de-Peilz. Le jury s'est réuni le mercredi 12 février 1964 dès 14 h. 30 et le jeudi 13 et vendredi 14 février 1964, dans les locaux de l'exposition, au Musée Jenisch, à Vevey. Il a eu à examiner au total quinze projets, tous parvenus dans les délais.

Les projets ont été examinés et leur concordance avec les points principaux du programme vérifiée par la Direction des travaux de la Ville de Vevey.

Après discussion, le jury admet les projets ayant débordé sur le Jardin du Rivage. Il admet aussi le projet n° 5, malgré l'absence de certains documents exigés. Vu la complexité du programme, il admet également les projets présentant de petites infractions à certaines prescriptions impératives.

Après avoir pris connaissance de tous les projets d'une manière détaillée, le jury procède à un premier tour éliminatoire, et décide l'élimination de quatre projets dont la conception ou la composition ne lui paraît pas heureuse, malgré certaines qualités de détail, entre autres la présentation des plans et maquette pour un des projets.

Le jury procède ensuite à un deuxième tour au cours duquel il examine à nouveau tous les projets restants, et en élimine six, pour défauts de conception générale et malgré les qualités de certains.

CONCOURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX A VEVEY

Après les deux premiers tours d'élimination, cinq projets restent en présence. Le jury les examine en vue d'un classement.

Conformément à l'article 37 des Principes SIA, le jury procède alors à une nouvelle visite de tous les projets présentés au jugement.

Recommandations et conclusions

Le jury constate que les travaux présentés par les concurrents ont apporté des idées intéressantes pour l'aménagement général de la station d'épuration et du quartier. Les différentes solutions proposées permettent d'affirmer que le terrain se prête aux intentions des organisateurs du concours et que le caractère et la situation du quartier justifiaient une étude d'une telle ampleur.

Le concours a démontré que l'on peut intégrer à cet endroit une station d'épuration dont l'architecture soit de haute tenue.

Le jury établit ensuite le classement des projets restant en présence, en tenant compte, en premier lieu, de la qualité du complexe de la station d'épuration, et en deuxième lieu de l'aménagement du quartier. Il attribue à l'unanimité le premier prix au projet n° 7, « Coquetel », et à la majorité les rangs suivants :

- 2^e rang, projet n° 12, « Zim » ;
- 3^e rang, projet n° 10, « Step MCMLXIV » ;
- 4^e rang, projet n° 2, « Jardins » ;
- 5^e rang, projet n° 9, « Eau vive ».

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix : Fr. 6000.— 4^e prix : Fr. 3200.—
- 2^e prix : » 4500.— 5^e prix : » 2800.—
- 3^e prix : » 3500.—

En outre, il recommande l'achat du projet n° 3, « Neptune », pour la somme de 2000 fr. Ce projet témoigne d'une recherche intéressante dans la structure d'un plan de quartier convenant particulièrement bien aux conditions locales.

Le jury déclare, selon les articles 42 et 44 des Normes SIA n° 152 (1960), que le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Ce mandat se limitera, comme il est précisé dans le programme, à la réalisation du complexe de la station d'épuration, qui sera exécuté indépendamment de l'aménagement futur du quartier.

L'auteur devra tenir compte des critiques de son projet. Le jury recommande au maître de l'ouvrage de s'en tenir dans toute la mesure du possible à l'esprit du projet.

DIVERS

Postes à pourvoir

Le Bureau européen de recrutement pour l'assistance technique, Palais des Nations, Genève, met au concours des postes d'experts sachant l'anglais. Contrats de deux ans, renouvelables.

1. *Ingénieur civil*, spécialisé en constructions de tunnels, dès le 1^{er} février 1965. Ind. Réf. IND-33-H. Délai : 1^{er} janvier 1965.

2. *Urbaniste*, à Blantyre (Malawi), dès le 25 janvier 1965. Réf. MLW-63-B. Délai : 25 décembre 1964.

3. *Ingénieur-conseil en développement industriel* pour Addis-Abeba (Ethiopie), dès le 1^{er} février 1965. Réf. AFR-11-C. Délai : 1^{er} janvier 1965.

4. *Ingénieur-conseil en travaux publics* pour Léopoldville (Congo), dès le 25 janvier 1965. Réf. CON(L)-44-FF. Délai : 25 décembre 1964.

L'UNESCO met au concours trois postes d'enseignants à l'Ecole nationale des travaux publics de Pnom-Penh (Cambodge) : un de *professeur d'hydraulique*, un de *génie civil* et un de *mécanique des sols et constructions routières*. Pour toutes informations, écrire à l'UNESCO, place Fontenoy, Paris 7^e.

LES CONGRÈS

Cours de perfectionnement en procédés chimiques 1965

Bâle, janvier à mai 1965

Ce cours, organisé par la S.I.A., aura lieu, à raison de deux heures hebdomadaires, le mardi matin, au Bernoullanum de Bâle. Thème : les opérations mécaniques de base. Pour tous renseignements : M. P. Stocker, Usines Geigy de Schweizerhalle (BL).

Association suisse pour l'essai des matériaux

Zurich, 5-6 février 1965

Cette association organise sa 291^e séance de discussion, en langue allemande, sur le thème *Transport-*

beton, suivie d'une visite des usines Fertigbeton S.A., à Schlieren/Zurich. Le programme peut être demandé au secrétariat de l'association, c/o LFEM, 8006 Dubendorf/Zurich.

Problèmes d'humidité dans les bâtiments

Helsinki (Finlande), 18-19 août 1965

Ce symposium international est organisé conjointement par la RILEM (Réunion internationale des Laboratoires et des Recherches sur les matériaux et les constructions) et le CIB (Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation). Adresse pour toute correspondance : Secrétariat du symposium 1965 RILEM/CIB, The State Institute for Technical Research, OTANIEMI (Finlande). Délai d'inscription : 31 décembre 1964.

INFORMATIONS DIVERSES

(Voir photographie page couverture)

Gare routière du tunnel du Grand-Saint-Bernard

Le département Menuiserie métallique de ZWAHLEN & MAYR S.A. a exécuté les revêtements de façade de l'importante gare routière du tunnel du Grand-Saint-Bernard. La photographie de la page de couverture montre l'extrémité sud de ce bâtiment voisin de l'entrée du tunnel.

Les travaux comprenaient l'application de plaques Eternit vissées sur châssis acier pour les parties pleines et la mise en place de 84 vitrages fixes en aluminium à angles arrondis dont l'effet esthétique est très intéressant.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 9 et 10 des annonces)

SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

(Voir page 12 des annonces)